

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 janvier 2022

Monsieur le Président,

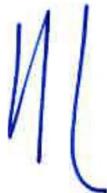
Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Dans sa réponse à la question parlementaire n°5329, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure explique que la fourrière planifiée dans le sud du pays ne sera pas aménagée sur le territoire de la commune de Pétange (à Lamadelaine).

Lors de la réunion du 29 novembre 2021 du comité de concertation régional « Région Sud-Ouest » de la direction centrale police administrative, qui s'est tenue en présence des bourgmestres de ladite région, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure a fourni l'information que, suite à de nouvelles recherches de sites, ladite fourrière serait vraisemblablement mise en place sur le site national Eurohub Sud géré par le Ministère de l'Économie. Ce site se trouve sur le territoire de la Ville de Dudelange et de la Commune de Bettembourg.

- Dès lors, j'aimerais savoir de la part de Messieurs les Ministres si la future implantation de ladite fourrière se fera effectivement sur le site de l'Eurohub Sud ?
- À quelle échéance est prévue la mise en service de celle-ci et pour quelle durée ? Quel en sera l'emplacement précis sur le site-même ?
- L'exploitation se fera-t-elle conjointement entre le Ministère de la Sécurité intérieure et de l'Économie, et sous quelles conditions ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, et de Monsieur le ministre de la Sécurité Intérieure, Henri Kox, à la question parlementaire n° 5481 du 7 janvier 2022, de Monsieur le député Dan Biancalana, concernant le projet de mise en place d'une fourrière sur le site « Eurohub-Sud » à Bettembourg/Dudelange

Il est nécessaire de préciser que lors de la réunion du 29 novembre 2021, le Ministre de la Sécurité intérieure avait indiqué qu'il espérait qu'une solution avait été trouvée pour implanter temporairement la fourrière sur le site dit « Eurohub-Sud ».

La possibilité d'installation d'une fourrière sur le site dit « Eurohub-Sud » à Bettembourg/Dudelange a effectivement été prise en considération, et un nombre limité de véhicules a été, par précaution, temporairement déposé sur ledit site. Les contraintes légales et réglementaires arrêtées à l'article 13 de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie, ainsi qu'à l'article 15 du règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune, interdisent cependant une installation définitive d'une fourrière sur ledit site.

Il reste encore à noter que le ministre de la Sécurité intérieure est en échange constant avec les administrations et services responsables de la mise à disposition des infrastructures de l'Etat.

Luxembourg, le 15/02/2022

Le Ministre de l'Économie

(s.) Franz Fayot